



HAL
open science

Lorsque les acteurs locaux s'enquèrent du développement durable de leur territoire: l'exemple du Douar Hjar Nhal.

Amina Courant Menebhi, Pascale Guoin Leveque

► **To cite this version:**

Amina Courant Menebhi, Pascale Guoin Leveque. Lorsque les acteurs locaux s'enquèrent du développement durable de leur territoire: l'exemple du Douar Hjar Nhal.. *Revue francophone du développement durable*, 2015, 5, pp 93-113. <hal-02455864>

HAL Id: hal-02455864

<https://univ-lemans.hal.science/hal-02455864v1>

Submitted on 29 Jan 2020

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



HAL Authorization



COLLOQUE FRANCOPHONE INTERNATIONAL CULTURES, TERRITOIRES ET DEVELOPPEMENT DURABLE

*LUNDI 14 ET MARDI 15 AVRIL 2014
ESPE Clermont Auvergne, 36 avenue Jean Jaurès,
63400 Chamalières, Amphis E et A*

Lorsque les acteurs locaux s'enquêtent du développement durable de leur territoire : L'exemple du Douar Hjar Nhal au Nord du Maroc.

Amina COURANT MENEHBI et Pascale GOUIN LEVEQUE

Laboratoire ESO- Espace et Sociétés – CNRS UMR 6590- Le Mans.
Université du Maine, Maison des Sciences de l'Homme et de la Société, UFR Lettres,
Langues et Sciences Humaines

Résumé : A l'évidence, dans la problématique du développement durable, l'échelle locale joue un rôle non négligeable. Notre article, qui résulte d'un travail réalisé sur le terrain de 2011 à aujourd'hui, questionne le paradigme du développement local viable. Le cas du Douar Hjar Nhal au Nord du Maroc dans la région de Tanger nous paraît être un exemple particulièrement pertinent de territoire engagé dans le développement durable. Il s'agit de comprendre dans quelles conditions les habitants de ce douar habitent, pratiquent et agissent sur cet espace. Après avoir expliqué le contexte géographique dans lequel évolue ce territoire et identifié ses forces et ses faiblesses, nous mettrons en évidence les actions locales qui contribuent au développement durable de ce douar. Nous proposons aussi une analyse de type AFOM (Atouts /Faiblesses/Opportunités/Menaces), afin de vérifier d'une part si les actions mises en place apparaissent pertinentes et satisfaisantes et d'autre part pour apprécier les enjeux de ce développement.

Abstract: Obviously, in the problematic of sustainable development, the local level commitment plays a significant role. Our article, which results from a work realized in the field from 2011 to today, raises the issue of the paradigm of viable local development. The case of the Douar Hjar Nhal in the North of Morocco in the region of Tangier seems to be a particularly relevant example of territory committed in sustainable development. Our object is to understand the conditions the inhabitants of this douar live in and the way they act in this space. After explaining the geographical context in which this territory evolves and identifying its strengths and weaknesses, we will highlight the local actions which contribute to sustainable development in this douar. We also suggest SWOT analysis (Strengths, Weaknesses, Opportunities, Threats) to check on one the hand if the actions implemented are relevant and satisfactory and on the other hand to appreciate the issues at stake in this development.

Mots Clés: Acteurs locaux ; Développement Durable ; Douar Hjar Nhal ; Site d'Intérêt Biologique et Ecologique ; Territoire.

Keywords: Local actors ; Sustainable development ; Douar Hjar Nhal ; Site of Biological and environmental Interest; Territory.

Introduction

« Il n'y a pas seulement pour l'humanité la menace de disparaître sur une planète morte. Il faut aussi que chaque homme, pour vivre humainement, ait l'air nécessaire, une surface viable, une éducation, un certain sens de son utilité. Il lui faut au moins une miette de dignité et quelques simples bonheurs » (Yourcenar, 1980).

Le développement durable est une notion, un concept de plus en plus galvaudé, que chacun utilise et s'approprie, sans forcément y mettre la même signification. Comprendre ce qu'est le développement durable est important car il est devenu aujourd'hui une référence majeure des politiques nationales et internationales. (Brunel, 2004). Evolutif dans le temps et l'espace, il est largement tributaire des multiples comportements d'un grand nombre d'acteurs et déterminé par des facteurs à la fois économiques, techniques et socioculturels.

Sans revenir à la source même du développement durable, rappelons que suite à la Conférence des Nations Unies sur l'environnement à Rio de Janeiro en juin 1992, l'Agenda 21 local recommande que toutes les collectivités locales instaurent un dialogue avec les habitants et les organisations locales. Nous prenons alors conscience que les collectivités territoriales ont un rôle clef à jouer, ainsi, progressivement, les territoires vont être de plus en plus sollicités pour porter des initiatives de développement durable. Le « penser globalement et agir localement » commence à prendre tout son sens. De là vient notre intérêt pour les acteurs locaux qui agissent en matière de développement durable au sein de leur territoire.

Au Maroc, la problématique du développement durable local est loin d'être négligeable dans le contexte actuel marqué par une politique volontariste conforme aux directives des diverses conventions internationales. Dans l'analyse que nous proposons, il nous est apparu intéressant de mettre en évidence, à travers le cas du Douar Hjar Nhal, les formes que prend l'engagement d'un territoire en matière de développement durable. Ce douar, situé au Nord du Maroc dans la région de

Tanger, paraît être un exemple particulièrement pertinent d'implication des acteurs locaux.

Plusieurs questions vont guider notre analyse :

- Comment et par quels moyens le développement durable peut-il être opérationnel sur un territoire ?, ce qui sous-entend une question plus théorique, à savoir celle de la territorialisation et de l'opérationnalité du développement durable.
- De quelle manière cette politique de développement rural durable est effective ?

L'élaboration de cet article se base notamment sur un travail de terrain réalisé entre 2011 et aujourd'hui dans le cadre de recherches doctorales.¹

I. De l'émergence globale du concept de développement durable au Maroc à son application locale.

Introduit plus ou moins officiellement par le rapport Brundtland en 1987, la notion de développement durable appelle à un développement durable de la planète associant, comme chacun sait, un volet économique, social et environnemental. Si dans un premier temps ce concept se veut plutôt généraliste et pensé à une échelle globale, très vite il sera adapté localement, via notamment les agendas 21 mis en place suite à la Conférence de Rio en juin 1992, ces agendas proposant à la fois un cadre de recommandations et d'actions non seulement pour les gouvernements mais aussi pour les collectivités locales qui ont un rôle à jouer dans le cadre du développement durable mondial.

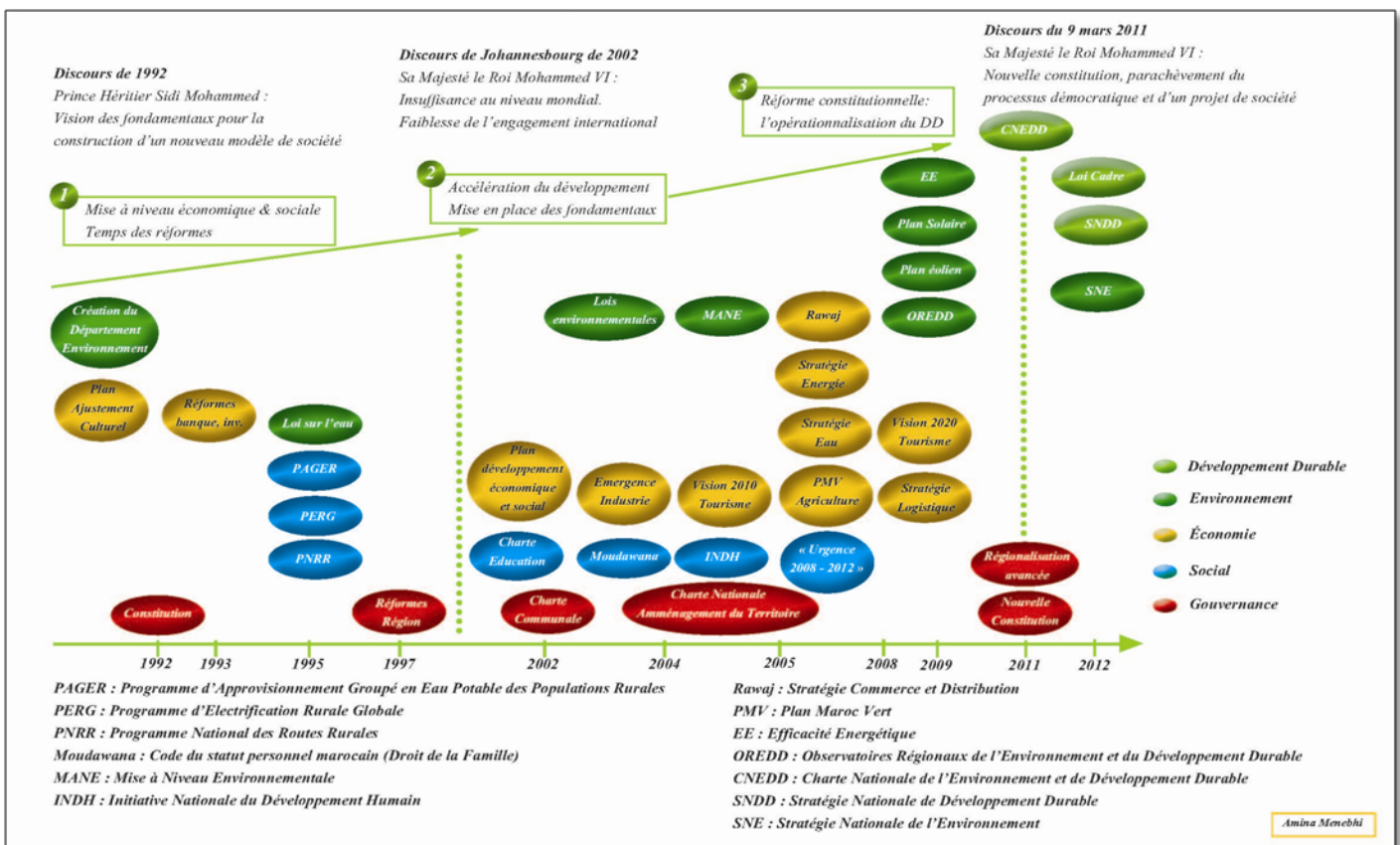
Le territoire apparaît ici comme une notion clé et centrale car il est le support des enjeux du développement durable et le cadre de son action. Ainsi, selon François Mancebo (Mancebo, 2013) pour que la prise en compte du volet économique, social et environnemental soit opérationnelle et forme un cercle vertueux, cela passe par deux impératifs : un principe de solidarité dans le temps et dans l'espace, une articulation du court et du long terme, des préoccupations globales et locales. Dès lors, le développement durable ne peut « se déployer que dans des territoires et par des territoires ».

Au Maroc, cette approche du développement durable trouve un certain écho ; le gouvernement marocain honore les engagements internationaux du pays, qui font suite au sommet de la Terre de Rio (1992) et au sommet sur le développement durable de Johannesburg (2002). Le développement durable est ainsi devenu un objectif à satisfaire. Le Maroc qui semble s'être approprié le concept de développement durable propose aux territoires de s'engager à leur tour dans une politique locale de développement durable. Il est à noter que c'est avant tout un objectif national soutenu par le roi Mohammed VI : mettre l'Homme au centre du progrès. Comme chaque année, des millions de Marocains suivent avec intérêt et attention la transmission en direct du discours royal. L'année 2009, est une année

¹ Amina COURANT MENEHBI a réalisé un premier travail de terrain pour l'obtention de son Master de géographie en juin 2011 puis plusieurs séjours dans le cadre de ses recherches doctorales depuis septembre 2011. En mai 2013, accompagnée de Pascale GOUIN LEVEQUE, elle est revenue dans le Douar Hjar Nhal afin de compléter le travail fait précédemment.

spéciale où le bilan des dix années de règne est dressé. Mais la nouveauté réside dans le fait que pour la première fois, le roi ordonne au Gouvernement l'élaboration d'une charte nationale de l'Environnement et du Développement durable, il est dit que « Les pouvoirs publics et les acteurs économiques et sociaux ainsi que la société civile assurent la réalisation de l'objectif de développement durable qui est d'intérêt général et pour lequel la protection et la valorisation de l'environnement constituent des facteurs du progrès social et économique durable ». Le Maroc pose les jalons d'une nouvelle approche relative aux droits et devoirs environnementaux, considérant la préservation de l'environnement et du développement durable comme une priorité nationale ; l'objectif est de faire prendre conscience, d'une manière collective, aux citoyens marocains et à l'ensemble des responsables, que ce soit des entreprises publiques ou privées, des administrations, des autorités locales et élus, de la nécessité de préserver l'environnement, et d'en tenir compte dans les projets économiques et sociaux, tout en clarifiant les droits et les devoirs de chacun.

Figure 1 : Trajectoire et faits marquants du Maroc de 1992 à 2012 : la construction d'un projet de société basée sur le développement durable



Selon un rapport émanant du Ministère de l'Energie, des Mines, de l'Eau et de l'Environnement publié en 2012 et dressant le bilan ainsi que les perspectives du développement durable, trois phases se dessinent à la lecture de la trajectoire du Maroc sur le chemin de la mise en œuvre de ce concept (Figure 1). La première phase étant une phase de mise à niveau économique et sociale qui a été marquée par

d'importantes réformes du secteur financier et monétaire notamment. En parallèle, une large part des investissements publics a été concentrée sur de grands projets sociaux visant à désenclaver le monde rural, comme le PERG (Programme d'Électrification Rural Global), le PNRR (Programme National des Routes Rurales) ou encore le PAGER (Programme d'Approvisionnement Groupé en Eau Potable des Populations Rurales). La deuxième phase est une phase d'accélération des réformes institutionnelles et juridiques, notamment sur le plan social avec la réforme du code de la famille. Aussi, la mise en œuvre de l'Initiative Nationale pour le Développement Humain (INDH) a mis sur pied une véritable ingénierie sociale dans le processus de participation. Enfin, la troisième phase correspond au parachèvement démocratique et à la mise en œuvre du développement durable en tant que projet de société. On retiendra effectivement 2 dates importantes : le 8 février 2011 avec l'adoption du processus d'opérationnalisation de la Charte Nationale de l'Environnement et du Développement Durable et le 9 mars 2011 où le roi a tenu un discours en appelant la nation marocaine à œuvrer pour un nouveau texte constitutionnel, où le développement durable y est considéré comme un droit pour chaque citoyen.

Aujourd'hui, le Maroc entreprend un chantier de mise en harmonie de ses structures économiques, politiques et juridiques de manière à s'inscrire dans l'esprit du développement durable imposé par la nouvelle constitution².

L'originalité de notre travail réside dans le fait que le Douar que nous avons choisi comme territoire d'étude semble bien loin des attentes politiques ; il n'y a officiellement, pas d'agendas 21, et pourtant, la thématique du développement durable qui est un cadre de référence pour les politiques, a indéniablement trouvé un écho dans ce territoire rural.

II. L'organisation du territoire humanisé de Tahaddart et sa contribution au développement du douar Hjar Nhal.

Le développement des territoires passe par leur capacité à valoriser leurs ressources locales, à transformer des ressources latentes en ressources actives (Grefe, 2006 ; Gumuchian et Pecqueur, 2007). Le territoire se caractérise par une double nature : matérielle et symbolique. La ressource territoriale peut ainsi être construite sur des composantes matérielles (données matérielles, paysages, patrimoine) et/ou idéelles (des valeurs comme l'authenticité, la convivialité, etc). Dans certains cas, la valorisation d'un lieu repose sur des ressources données (un patrimoine, un marché local de main-d'œuvre, un réseau) que les producteurs et les pouvoirs publics tentent de transformer en ressources « construites ». Dans d'autres cas, l'image d'un lieu peut être mobilisée comme une ressource culturelle « idiosyncratique » susceptible

² Les nombreuses manifestations qui ont affecté plusieurs pays arabes, au cours de l'hiver et du printemps de 2011, ont entraîné en l'occurrence un changement de régime en Égypte et en Tunisie, de graves violences dans d'autres pays et même une guerre civile en Libye, conjuguée avec l'intervention de l'OTAN. Des manifestations ont également eu lieu au Maroc, mais le roi Mohammed VI a immédiatement réagi en proposant au référendum une nouvelle Constitution qui pourrait permettre au pays d'accomplir un grand pas vers le régime parlementaire si elle est convenablement appliquée, et surtout qui comporte une véritable charte des droits et libertés qui, conjuguée avec une indépendance du pouvoir judiciaire, doit permettre la mise en place d'un État de droit.

d'attirer les touristes et les entreprises, mais aussi de renforcer cumulativement l'image de ce lieu. (Camagni et al., 2004 ; Daviet, 2008 ; Gravari-Barbas et Violier, 2003).

Nous nous intéresserons plus particulièrement à l'étude du site écologique de Tahaddart ainsi qu'au douar Hjar Nhal et nous verrons comment à travers un projet associatif et des actions locales, cet espace géographique permet de contribuer à la durabilité économique, socioculturelle et environnementale de ce territoire. Notons que ce douar présente des caractères tout à fait exceptionnels comparé aux autres douars de la région et grâce au travail intensif des différents acteurs locaux et des personnalités influentes, ce territoire a des retombées positives qui se renforcent au fil du temps faisant de lui un exemple à part.

1. Diagnostic géographique et socio-économique du Douar Hjar Nhal

Le terme de « douar » (village) désigne un habitat regroupant un certain nombre d'individus attachés à la terre. Le douar Hjar Nhal est logé au cœur du site classé d'Intérêt Ecologique et Biologique de Tahaddart, sur la commune rurale de Boukhalef, située à 30 kilomètres de la ville de Tanger, au Maroc. Du Nord vers le Sud, cette aire protégée s'étend de Charf El Akab à quelques dizaines de kilomètres au Sud de Tanger jusqu'à l'Oued Gharifa à quelques kilomètres au Nord de la ville d'Assilah. Ce site est une zone humide classée Ramsar ³depuis le 15 janvier 2005. Cette convention sur les zones humides est un traité intergouvernemental qui sert de cadre à l'action nationale et à la coopération internationale en matière de conservation et d'utilisation rationnelle des zones humides et de leurs ressources (Secrétariat de la Convention de Ramsar, 2006). Au niveau de la situation géographique, le douar est limité à l'ouest de 4 km par le douar de Médiar et à l'est par Ahad El Gharbia de 13 km. Administrativement, il relève de la commune rurale de Boukhalef et fait parti du cercle de Gzénaya (Wilaya de Tanger).

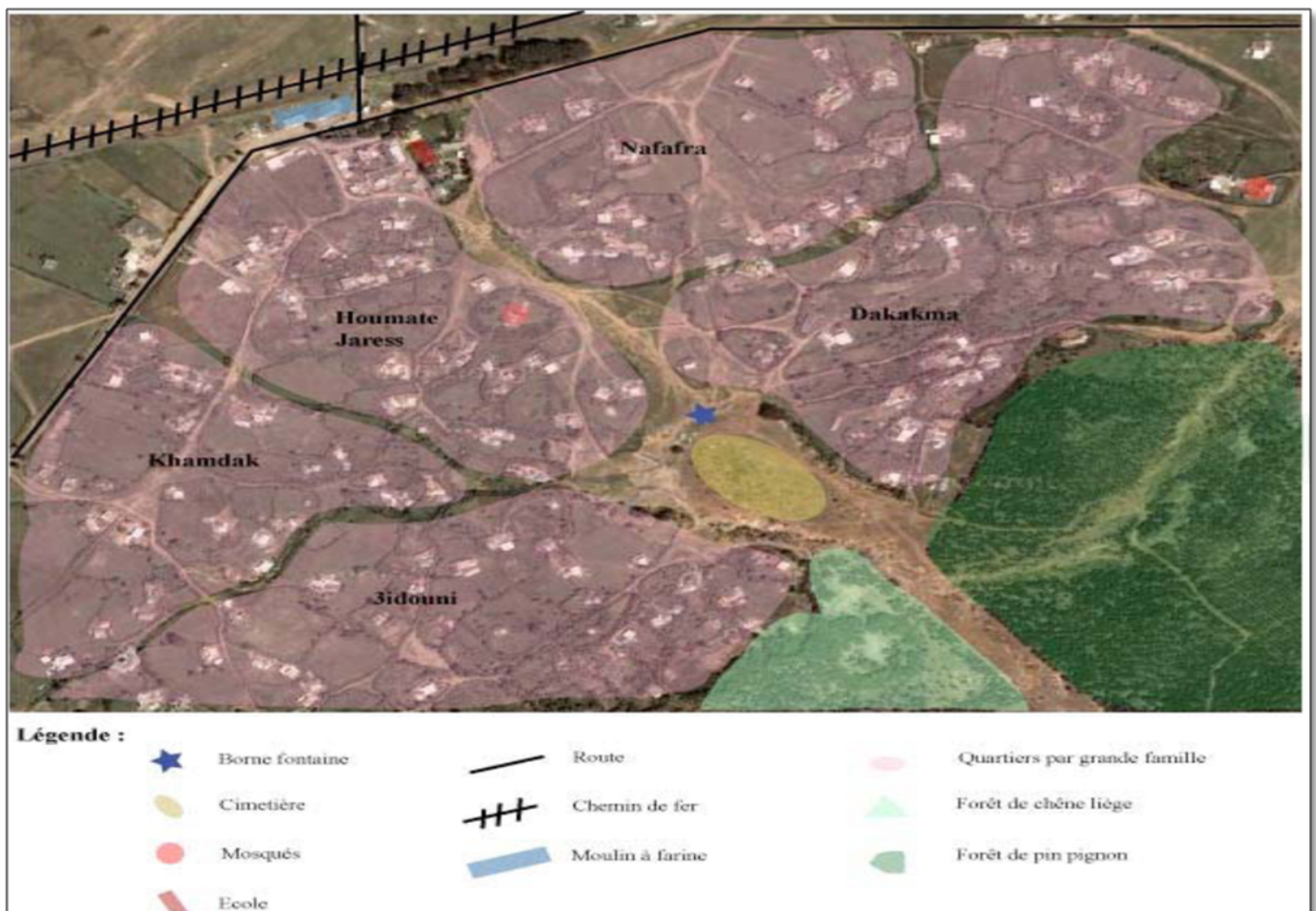
La population du douar compte 452 foyers, soit environ 2700 habitants. La population est majoritairement très jeune (50% a moins de 27 ans). Concernant les infrastructures, les habitations sont semi urbaines, soit traditionnelles en terre, soit modernes en béton. Les foyers n'ont pas d'eau potable, mais l'Office National des Eaux Potables (ONEP) a installé une borne fontaine en 2007. Trois sources alimentent le douar : Aine Kbir, Aine El Khandak, Aine Snidik. Le douar dispose d'une école primaire, de deux mosquées et de quelques commerces. Les souks hebdomadaires (marchés) sont la principale source de revenus et d'échange des habitants, ils se

³ Les sites Ramsar sont des zones humides dont l'importance environnementale est reconnue et qui sont protégées au titre de la convention signée à Ramsar, en Iran, en 1971. Début 2012, les 160 pays signataires se sont engagés à protéger 1971 sites, soit plus de 190 millions d'hectares. La forte concentration des sites Ramsar en Europe par rapport à ceux de la Russie ou de l'Asie témoigne de l'ancienneté et du poids de la protection de l'environnement dans ces régions. (Chansigaud, 2012)

déroulent le jeudi et le dimanche à Gzenaya et à Tanger. Les habitations possèdent l'électricité depuis 2001. A propos des activités économiques, il y a environ 650 actifs dans le douar. La superficie agricole du douar avoisine les 100 Hectares et les terres sont morcelées entre les villageois. Il y a peu de cultures céréalières et la majorité des terres est consacrée au maraîchage autour des habitations. Les techniques sont principalement manuelles, il n'y a pas de moyens mécaniques. Les élevages sont essentiellement composés de caprins et de bovins. Cependant ces activités connaissent une forte régression depuis 1997, liée notamment au manque d'eau. Le territoire est constitué d'un président communal, d'élus, d'un chef d'autorité locale (caïd), d'un cheikh, d'un m'kadam.

Le douar est organisé autour de 6 fractions ou grandes familles : Dkakana, Nfafra, Jares, Mrija, Khandak et Aidouni. (**Figure 2**) Les fractions sont séparées par des bassins du douar. Les constructions sont faites en pierres ou en mortier, les toits en bois et l'intérieur est généralement cimenté. Chaque maison est entourée par un jardin où les habitants plantent des légumes, des légumineuses et diverses plantes pour d'une part leur autosuffisance et d'autre part afin de constituer une activité génératrice d'un revenu.

Figure 2 : Plan du Douar Hjar Nhal



Source : AESVT, 2011

Reflet de ses cultures, de son système agraire, ce douar témoigne d'usages anciens, de droits et de coutumes. (Farinelli, 2001). Le village n'est pas seulement un assemblage de maisons : il constitue un centre religieux, juridique, économique. (Bloch, 1999). Les maisons, souvent témoignages d'une cohabitation entre les hommes et les animaux, soulignent les usages locaux. Aujourd'hui, ce douar se manifeste comme lieu de l'entraide et des solidarités. Depuis longtemps, ce village possède des habitudes et savoir-faire culinaires, patrimoniaux, vestimentaires, culturelles, etc qui le poussent à avoir un cachet traditionnel local. En 2011, afin de contribuer au développement durable de la région de Tahaddart, un projet associatif national mené en collaboration avec des organismes internationaux a vu le jour.

2. L'exemple de la mise en place du projet de circuit écotouristique au Douar Hjar Nhal

Globalement, les espaces ruraux marocains restent déshérités malgré les efforts déployés pour leur développement. Néanmoins, ces espaces disposent d'un riche patrimoine naturel et culturel et recèlent de potentialités importantes qui peuvent faire d'eux des territoires d'intérêt stratégique. Aujourd'hui, les mutations profondes et rapides des campagnes marocaines mettent en cause l'existence de ce patrimoine rural. Les pouvoirs publics, les structures éducatives ainsi que les associations de la société civile concentrent leurs efforts pour conserver ce patrimoine. Il est vrai que le délaissement de ce patrimoine mène à sa dégradation et à sa disparition. C'est l'une des raisons qui a poussé l'Association des Enseignants des Sciences de la Vie et de la Terre (AESVT) à créer en 2011 un projet de développement local au sein du Douar Hjar Nhal. Ce projet a été élaboré avec l'aide d'une multitude de partenaires : La commune, le Ministère du Tourisme, la région de Tanger-Tétouan, l'école primaire du Douar Hjar Nhal, l'Agence de Développement Sociale, le Ministère de l'Environnement (et plus précisément le département des Eaux et Forêts), la population de la zone de Tahaddart, l'Institut Scientifique de Rabat, le Programme de Micro Financement du Fond pour l'Environnement Mondial (PMF FEM), etc.

Le projet a pour objectif de contribuer à la conservation de la biodiversité du Site d'Intérêt Biologique et Ecologique de Tahaddart à travers le développement de l'écotourisme, via la mise en place d'un circuit écotouristique et l'information ainsi que la sensibilisation des acteurs locaux sur l'importance de la protection et de la valorisation des ressources naturelles et patrimoniales.

Concrètement, ce projet consiste à développer un produit écotouristique au niveau du SIBE de Tahaddart (aménagement d'un circuit, aménagement d'un gîte, observation des oiseaux, mise en place d'un service d'animation et de formation de 8 personnes en matière d'écotourisme, etc) qui puisse profiter en premier lieu à la population locale. Si l'on prend le cas à titre d'exemple d'une activité à laquelle nous avons participé qui est celle de l'observation des oiseaux, nous pouvons dire qu'il y a ainsi la volonté de transmettre un plaisir, celui de voir des oiseaux et de profiter des beautés offertes par le monde naturel. Le plaisir obtenu par l'observation des oiseaux est toujours, ou presque, associé à un ensemble de connaissances, un bagage intellectuel nécessaire pour être capable de voir et ainsi augmenter sa satisfaction.

Connaitre et comprendre pour pouvoir apprécier n'est pas spécifique au monde des oiseaux, et on retrouve la même synergie entre la connaissance et le plaisir dans les arts, la gastronomie, le sport... L'observation des oiseaux est donc une activité culturelle et conviviale comme une autre, même si elle est rarement collective. Préserver la possibilité d'observer les oiseaux, et d'y prendre plaisir, revient à sauvegarder un référent social et identitaire fort. Avoir accumulé des connaissances sur les oiseaux, leur biologie, leur comportement et les menaces qui pèsent sur eux font que l'on ne peut pas se réfugier derrière l'ignorance et dire que l'on ne sait pas. La connaissance augmente ainsi la responsabilité collective de nos sociétés envers les générations futures.

D'autre part, de nombreuses finalités émanent de ce projet : développement des outils de communication (dépliants, affiches, guides, expositions), réalisation des actions de communication sur le produit écotouristique du SIBE, animation des sorties au sein de ce territoire avec les écoles primaires, collèges, lycées et des touristes.

Il est important de souligner que les activités écotouristiques ont été développées en dehors des zones fragiles du SIBE.

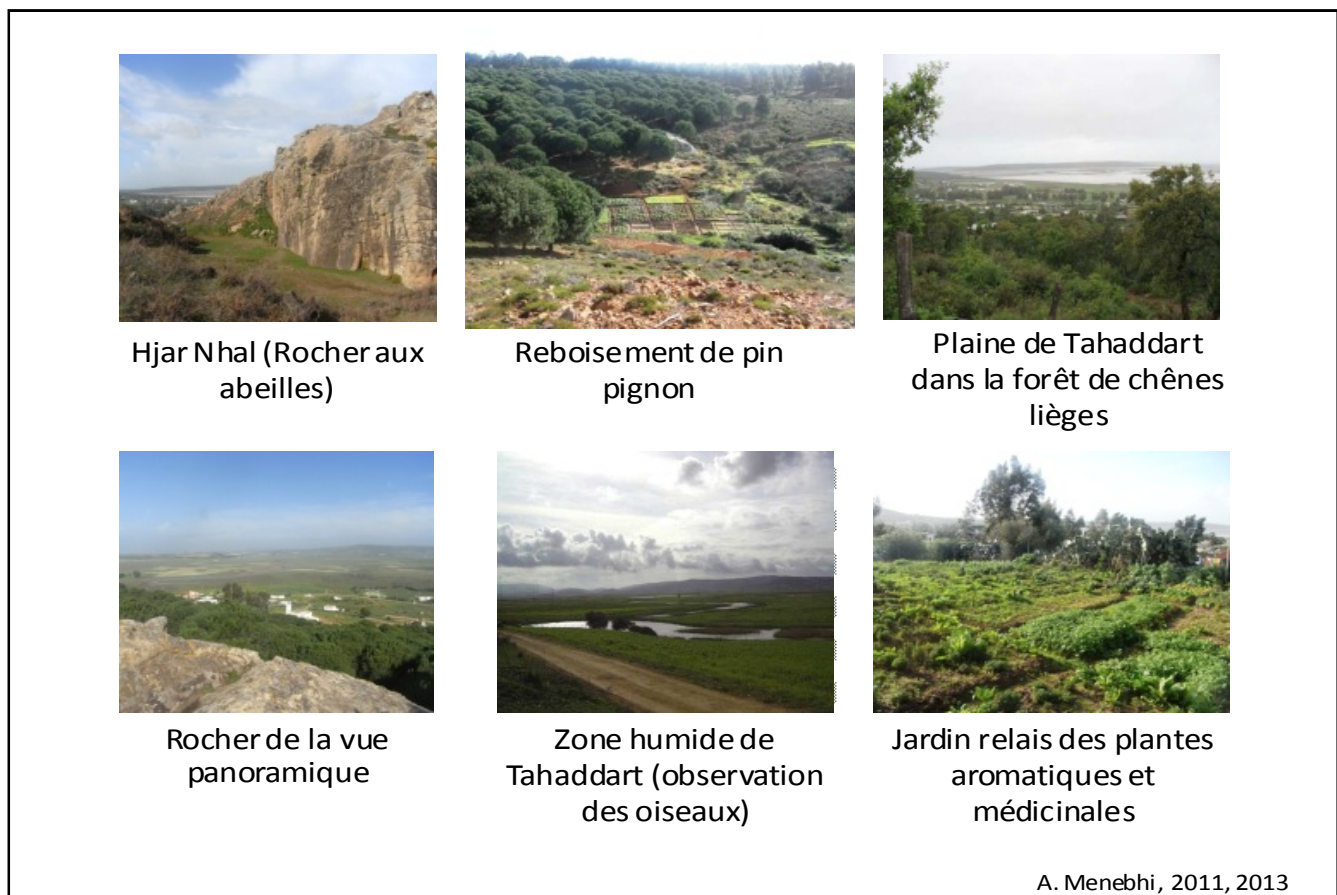
Parmi les caractéristiques essentielles de ce projet, notons la participation communautaire notable et l'implication de la population dans la mise en œuvre de ce projet. En effet, des réunions régulières ont été organisées avec la population pour la définition des activités du projet : Formation de 8 jeunes du douar pour l'animation des sentiers, participation aux évaluations du projet, aménagement d'un gîte chez l'habitant, participation à l'aménagement du circuit écotouristique.

Les retombées positives qu'aurait ce projet sont très diverses : D'abord, en termes économique ; en effet, les revenus des habitants des douars seront améliorés à travers le développement de l'écotourisme : vente de produits de terroir (miel, plantes aromatiques et médicinales...), revenus générés par le gîte. Ensuite, dans le cadre de la prise en compte du genre, les femmes et les hommes du douar seront impliqués dans le cadre du projet et bénéficieront à titre égal des différentes activités du projet. Aussi, grâce à ce projet, le grand public sera sensibilisé d'une part en matière d'environnement global et d'autre part sur l'intérêt particulier de la préservation du SIBE de Tahaddart. Enfin, l'impact en matière de politique ne sera pas sans conséquences dans la mesure où ce projet permettra effectivement la sensibilisation de certains acteurs locaux (les Eaux et forêts, délégation du tourisme, éducation nationale) sur l'écotourisme et pourquoi pas une transposition de ce projet dans d'autres espaces ruraux.

Plusieurs catégories de populations sont concernées directement par ce projet : les habitants du douar (création d'emplois, activités génératrices de revenus, revitalisation de la culture locale, etc...) les touristes (développement d'une culture environnementale, renforcement des savoirs, effet multiplicateur, etc...) le tissu associatif local (synergie des partenariats, renforcement des cadres de coopération, etc...), les élus (remise à niveau de leurs compétences, sensibilisation, compétition, etc...) les collectivités locales, les femmes (amélioration de la condition de la femme, égalité des sexes, etc...) les jeunes (transmission, éducation, sensibilisation, etc...) ainsi que les enseignants (consolidation des connaissances, développement des savoirs, expériences de terrain, etc...).

Afin de contribuer au développement durable de la région de Tahaddart et d'intégrer les traditions locales au circuit écotouristique, nous avons effectué en amont un travail précurseur important de terrain, à l'aide d'une étude bibliographique sur le site, d'entretiens qualitatifs, de questionnaires semi-directifs, d'enquêtes auprès des villageois, d'observations à l'aide d'une grille d'analyse afin d'aboutir à un recensement et une synthèse sur les traditions locales (Identification des attraits historiques, culturels et traditionnels des communautés locales, identification du potentiel écotouristique et paysager, us et coutumes du douar, etc...). Aussi, dans une optique de découverte des potentialités biologiques, écologiques et patrimoniales du lieu, des excursions au sein des espaces naturels environnants ont été accomplies (**Figure 3**). Une première randonnée dans une forêt, au-dessus du douar de Médiar, a été effectuée, accompagné du président et de l'adjoint au projet de l'Association des Enseignants des Sciences de la Vie et de la Terre. Ensuite une excursion guidée par une famille de Hjar Nhal a été faite dans la forêt de chênes lièges, surplombant le douar. Des échantillons de Plantes Aromatiques Médicinales connues par les habitants ont été cueillis dans leur milieu naturel en vue d'être identifiés à l'aide de flore marocaine et les conserver sous forme d'herbier. Une deuxième excursion cette fois accompagné du « M'Kadam » (l'autorité locale) a été entreprise, cette fois un peu plus haut dans la forêt pour compléter nos observations.

Figure 3 : Lieux de randonnée dans de douar Hjar Nhal



3. Résultat d'analyse des forces et des faiblesses du territoire de Tahaddart

3.1 Les forces du territoire

Richesse du patrimoine naturel (potentialités paysagères, faunistiques, floristiques...)

L'Étude Nationale sur la Biodiversité au Maroc estime la richesse de la flore vasculaire à environ 4500 espèces et sous-espèces indigènes ou naturalisées, réparties entre 920 genres et 130 familles. Le Maroc fait parti des 5 premiers pays floristiquement les plus riches à l'échelle du Bassin Méditerranéen (Fennane M et al. 1999, 2007). Plus précisément le site de Tahaddart, possède des caractéristiques bioclimatiques particulières qui en font un lieu favorable à la présence de Plantes Aromatiques Médicinales (PAM). Le climat est thermo-méditerranéen subhumide à hiver chaud. C'est un estuaire, formé de la confluence de deux vallées isolées en partie par une formation collinaire. L'hydrologie y est complexe de par sa proximité avec la mer : elle est souvent ennoyée en saison pluvieuse et asséchée en été.

En ce qui concerne la flore et plus précisément les PAM, des espèces comme le géranium rosat (*Pelargonium graveolens*), le romarin (*Rosmarinus officinalis*), la menthe pouliot (*Mentha pulegium*) poussent à l'état sauvage et en abondance. Certaines sont également cultivées ou poussent spontanément comme la marjolaine (*Origanum majorana*), le basilic (*Ocimum basilicum*), la camomille (*Matricaria chamomilla*). (Fennane M., & al., 1999, 2007), (Sijelmassi. A., 2005).

Au niveau des caractéristiques bioécologiques, et plus particulièrement de la faune, de nombreux poissons et animaux peuplent ces habitats de manière abondante et variée (anguilles, sangliers, lièvres, serpents, tortues, etc). Le site héberge dans les embouchures un gisement modeste d'huîtres. Au niveau des vasières et sansouires, un peuplement riche d'invertébrés et une herpétofaune mal connue est estimée riche et intéressante. L'avifaune représentée sur le site est caractérisée par un ensemble d'espèces à statut différent. Le passage automnal débutant en octobre recense un nombre important d'oiseaux migrants originaires de différents horizons d'Europe. Les prairies de végétation halophile représentent des biotopes favorables pour le stationnement des populations de limicoles, grues (jusqu'à 600), oies et cigognes. D'autres espèces telles que : les flamants roses, les spatules, les anatidés font escale pendant plusieurs mois sur le SIBE de Tahaddart pour se reposer. Par ailleurs, la Grande outarde d'Afrique représente l'espèce marquante de ce complexe de zones humides : la dernière population de cette espèce hiverne dans la zone d'étude en question, quelques 50 effectifs ont été notés en décembre 1993. Cependant, il a été recensé en novembre 2005 une petite population de 6 individus au niveau des prairies de salicornes, le recensement n'était pas exhaustif à tout le site. (AEFCS, 1996).

C'est ainsi que, prenant en compte la richesse de la région, le site de Tahaddart a été classé en Site d'Intérêt Biologique et Ecologique (SIBE) en 1996 par le Plan Directeur des Aires Protégées. Ces aires sont proposées pour une gestion participative durable de leurs ressources naturelles. Ce plan directeur a bénéficié de l'appui financier du Fond mondial de l'environnement (HCEF, 1996)⁴. De plus, c'est pour répondre à différents objectifs tels que la préservation des ressources biologiques, des valeurs

⁴ HCEF : Haut Commissariat des Eaux et Forêts

paysagères et culturelles, le maintien de l'équilibre et de la productivité des écosystèmes et la contribution au développement durable local et régional, que cette zone a été classée RAMSAR. Malgré cette législation, **ce sont les habitants de la région qui jouent un rôle majeur dans la conservation et la gestion de ces ressources.**

Ainsi, la sensibilisation des populations vivant dans des aires protégées est une priorité. De plus étant donné l'importance socioéconomique du secteur, le Maroc est en train de changer sa politique en matière de PAM pour faciliter la création d'entreprises. De ce constat est né un partenariat en 2005 entre l'Agence Américaine pour le Développement International (USAID) et le Ministère de l'Agriculture du Développement Rural et des Pêches Maritimes du Maroc, créant des ateliers, des formations, de la sensibilisation et une lettre bimensuelle d'information sur les PAM. **(Maroc-PAM, 2005-2006).** Au sein du douar Hjar NHal, les élèves de l'école primaire accompagnés de leurs parents et enseignants, ont réalisé un glossaire des PAM locales. Cette démarche a pour but de faire découvrir l'environnement local et l'utilisation des plantes faites dans leur région.

Ensuite, le secteur des PAM ne cesse de se diversifier par ses productions agricoles, mais aussi par les technologies qu'il met en œuvre, par les produits élaborés ainsi que par les marchés de destination. Le marché international des PAM et ses dérivés est en profonde restructuration et devient très exigeant sur la qualité **(Benjilali, B, 2005).** Simultanément de nombreuses recherches ont lieu sur cette thématique à valoriser, spécialement sur l'extraction et le traitement des huiles essentielles. Un moyen de mettre en pratique ses techniques de valorisation est le développement d'activités économiques génératrices de revenus (AGR). Il est reconnu comme la clé de la relance des zones rurales au Maroc. Une AGR permet de déclencher un dynamisme et un processus de développement au niveau des localités concernées, d'autre part elles sont un moyen de stimulation de la motivation et de l'intégration de la population dans les projets de développement. La finalité est le développement local durable par l'amélioration de la situation économique et sociale des groupements **(Borrini-Feyerabend. G., & al., 2000).**

Cette démarche est avant tout un moyen de faire entendre la voix des groupes démunis et les plus marginalisés **(INDH, 2006)**⁵.

Richesse du patrimoine culturel (historique, architectural, gastronomique...)

Le territoire est une construction culturelle, c'est l'effet d'un mode de vie. Il est marqué, signé, couvert de traces (Farinelli, 2001). Les structures agraires ont défini le paysage. Des mosquées, des lieux incontournables (l'école du Douar, le Gîte rural de Hassan, le café du village), des arbres fétiches (arbre du marié, etc...), des rochers symboliques (rocher du marché, rocher du « tebbal », rocher de la vue panoramique), des pierres levées témoignent d'une construction spirituelle et symbolisent une richesse patrimoniale importante. Des fontaines et des sources plus ou moins sacrées mais toutes porteuses d'une identité le perfusent. Ces maisons traditionnelles et dépendances qui parlent tant, qui émeuvent les citoyens avec les accessoires de la vie rustique- puits, séchoirs, fours à pain, bacs et lavoirs...-maillent admirablement le territoire **(Figure 4)**. Le Douar Hjar NHal reste une cellule humaine de référence. Des

⁵ INDH : Initiative Nationale de Développement Humain

liens, des usages, des interpénétrations s'établissent qui tiennent à la proximité, renforcée et institutionnalisée par l'école, voire le système religieux en vigueur.

Le Douar Hjar Nhal possède bien entendu des produits de terroir bien spécifiques : produits agricoles, production de miel, de fromage, plantes aromatiques médicinales, four traditionnel, etc. Les produits de terroir présentent des attributs de qualité spécifique indissociables des lieux où ils sont produits. Ces produits différenciés peuvent ainsi répondre à une demande spécifique et rémunératrice. En effet, les consommateurs attachent de plus en plus d'importance aux particularités des produits agricoles et alimentaires, notamment à leur culture, à leur identité et aux moyens de production durables. En outre, ces produits peuvent contribuer à la préservation de la biodiversité, à la protection de l'héritage culturel, au développement socioculturel ainsi qu'à la réduction de la pauvreté en milieu rural.

Le terroir est souvent le support d'un « tempérament » (Mazataud, 1996) pour reprendre l'expression de Pierre Mazataud, qui traduit une géopolitique interne, nécessaire à la compréhension d'une entité territoriale. Cette géopolitique est composée d'un certain nombre de traits identificateurs historiques transmissibles, qui permettent des greffes de population ou de culture venues de l'extérieur. C'est en cela que certains territoires paraissent plus ou moins fermés ou ouverts mais, dans la réalité, la perception nous appartient.

Le terroir devient-il l'élément d'identification d'une communauté autour de représentations sociales communes, de mythes locaux ? Le terroir fait l'homme et ce dernier lui rend. Il y a interactivité récurrente entre les deux, réactions en chaînes. Des hommes se reconnaissent ou se construisent autour de règles venues de l'adaptation à ce bout de terre qui les entoure.

Quant aux potentialités architecturales du douar Hjar Nhal, nous pouvons dire qu'elles revêtent d'un cachet traditionnel authentique. Au niveau des matériaux de construction, on trouve essentiellement la pierre, la terre associée à la paille, le bois, les cannes pour les plafonds et autres matériaux végétaux et locaux. Aussi, le zinc est utilisé pour la couverture des toitures à double pente. Les maisons traditionnelles dans ce douar sont assez nombreuses. Cependant, l'introduction de nouvelles formes d'habitats modernes au village représente une réelle menace pour le patrimoine traditionnel.

Figure 4 : Le patrimoine traditionnel du Douar Hjar Nhal



Maison traditionnelle en zinc et en pierres



Plat typique du Douar: le couscous de Hjar Nhal



Habitante du Douar utilisant une source d'eau



Fontaine datant de la colonisation espagnole



Transport de l'eau à dos d'âne



Four traditionnel du Douar Hjar Nhal

A. Menebhi, 2011, 2012, 2013

Eut égard à la diversité écologique et culturelle des milieux et des territoires ruraux marocains, l'habitat traditionnel y occupe une place cruciale. Aujourd'hui, les mutations rapides et profondes des campagnes marocaines mettent en cause l'existence de ce patrimoine. Les pouvoirs publics ayant concentré leurs efforts sur la construction des grands barrages, la valorisation des périmètres irrigués, et la requalification des villes, ont complètement négligé cette composante socioculturelle. Les principales actions de sauvegarde se sont focalisées sur les médinas. De ce fait, le patrimoine rural se détériore rapidement en faveur des stéréotypes standards importés des villes. Le délaissement de ce patrimoine mène à sa dégradation, sinon à sa disparition, ce malgré son importante valeur en tant qu'entrée et comme potentiel pour le développement durable de ces milieux.

3.2 Les faiblesses et menaces du territoire

Aujourd'hui, de nombreuses menaces existent dans cette zone et sont à l'origine de la dégradation de l'environnement. Sur le site, aucun système de protection de l'environnement n'est développé (sauf un service de garde des Eaux et Forêts). Au contraire, ce territoire est soumis à des contraintes majeures, telles que :

- ♦ **La disparition de l'intérêt faunistique**, en particulier de la dernière population de l'Outarde barbue, par des actions de chasse ou de braconnage (surtout sur les oiseaux adultes). De plus, le pillage des nids est pratiqué soit par les chasseurs eux-mêmes, soit par les nombreux bergers et paysans de la région, sans oublier que le pâturage très important du bétail dérange l'avifaune en période de reproduction.
- ♦ **L'assèchement des zones humides par manque de respect**, surtout l'extension outrancière des zones cultivées, l'implantation d'aquaculture intensive ou installations de retenues d'eau en amont, et la construction de barrages (Ibn Batouta)

a modifié sensiblement l'équilibre hydrologique de la région et les écosystèmes qui en dépendent.

- ♦ **Le manque de respect des zones boisées par les usagers**, comme la dégradation active des lisières, les défrichements et le surpâturage.
- ♦ **L'installation de nouvelles infrastructures** qui ont modifié et transformé non seulement l'aspect environnemental de la région mais elles ont menacé et menaceront les équilibres écologiques de ce milieu naturel. C'est le cas des carrières, de la construction de la nouvelle autoroute sur l'aire de répartition de l'oiseau, le projet de la centrale thermique à cycles combinés de Tahaddart qui présentera un risque considérable de collision avec les conducteurs surtout pour les espèces d'oiseaux de grande taille (c'est le cas pour l'Outarde Barbue), l'installation de très hautes antennes amarrées par de multiples câbles et la station radio risquent de provoquer des collisions avec les oiseaux (plusieurs accidents ont été enregistrés).
- ♦ **La construction de la ligne TGV** : dans ce cadre, le Royaume du Maroc a décidé de mettre en œuvre le Schéma Directeur de Développement de Lignes pour des Trains à Grande Vitesse (LGV-MAROC) visant la construction d'un réseau d'environ 1500 km composé de l'axe « Atlantique » Tanger - Casablanca -Marrakech et de l'axe «Maghrébin » Rabat - Fès - Oujda. Toutefois le tronçon Tanger-Kénitra de la LGV traversera des habitats et des biotopes très remarquables, très originaux et uniques au Maroc, surtout au niveau des Marais du Loukkos et du Complexe de Tahaddart.

Les causes de ces différents problèmes sont de plusieurs ordres : d'abord, la grande densité humaine, le manque de contrôle de l'urbanisation du littoral, le manque de sensibilisation, etc. Aussi, les législations nationales concernant la protection de la nature et l'environnement sont bien souvent inadaptées aux modifications rapides des situations écologiques et socio-économiques du pays.

Malheureusement, même là où les dispositions réglementaires existent, elles sont bien souvent inappliquées, faute de structures administratives et moyens suffisants. Ainsi, les connaissances, les techniques et les méthodes de gestion, même si elles sont toujours à parfaire, ne manquent pas. Pourtant, le maintien et l'amélioration de la situation des milieux humides restent difficiles à atteindre. De nombreuses raisons ont été énoncées auparavant, mais l'une des causes majeures tient au fait qu'elles se situent « entre terre et eau ». Difficiles à délimiter, elles dépendent très étroitement des grands systèmes terrestres, aquatiques ou marins et interagissent avec eux. Le nombre des enjeux et des acteurs se trouve démultiplié. L'arsenal des réglementations appliquées cumule les dispositions prévues envers les systèmes terrestres ou aquatiques aux mesures spécifiques. Leur destin est lié à diverses politiques publiques sectorielles (protection, gestion de l'eau, équipement, agriculture, urbanisation). De fait, ces milieux relèvent d'administrations variées aux objectifs parfois contradictoires. Il ne faut donc pas s'étonner de la floraison de conflits à leur sujet.

III. Le jeu de réseau des acteurs du développement durable

1. Le territoire, comme acteur collectif

Le territoire ne constitue pas seulement un cadre, un contexte ou un support matériel ; il représente aussi et surtout un véritable acteur collectif, dont la

configuration résulte, à un moment donné, d'un ensemble de compromis institutionnalisés. C'est dans cette ligne que Philippe Aydalot a inscrit son analyse des milieux innovateurs : en plaçant sa théorie des dynamismes locaux dans une problématique du changement endogène, il fait de la vitalité des milieux territoriaux l'élément explicatif du retournement qui s'opère dans les dynamiques productives. (Aydalot, 1986). Il est en effet possible de penser la capacité d'initiative et l'autonomie relative de ceux-ci au travers de la création des formes d'émergence et de développement d'une « intelligence collective » par la constitution de lieux et de réseaux qui permettent d'instaurer une gestion efficace des projets. Cela s'opère par ajustements successifs des rapports entre les diverses sphères d'activité et par le jeu d'une subtile dialectique entre coopération et compétition ; le territoire est une construction sociale qui résulte d'interactions durables entre acteurs engagés dans des projets de développement.

Pour qu'un territoire émerge ou se construise, il faut que les acteurs se coordonnent. Sans coordination, ou ce que Fabienne Leloup, Laurence Moyart et Bernard Pecqueur (2004), appellent « gouvernance locale », le territoire est voué à demeurer un espace passif qui subit les évolutions et les contraintes de son environnement extérieur. (Lamara, 2009). De là, le mot « gouvernance » prend toute son importance puisque ce n'est pas un gouvernement au sens d'une organisation politique qui administre un territoire, mais une coordination multiscalaire des acteurs privés et publics autour d'un projet en vue de résoudre un problème productif. Elle n'est pas, selon O. Crevoisier (2007) « imposée de l'extérieur », elle résulte « de l'interaction d'un certain nombre de groupes qui s'influencent mutuellement » (Crevoisier, 2007). Malgré le caractère polysémique de la notion de gouvernance, ses nombreuses définitions partent toutes des mêmes préoccupations : comment se doter d'instruments, de lois et de règles admises par les pouvoirs publics et les citoyens, et qui assurent l'efficacité nécessaire aux institutions et aux citoyens pour garantir un développement humain durable ?

Si l'on prend l'exemple du SIBE de Tahaddart, cet ensemble de milieux humides est un écosystème aux équilibres fragiles mais c'est aussi un lieu de partage où de nombreuses activités (chasse, pêche, loisirs, randonnée, sortie dominicale en famille, etc...) plus ou moins compatibles, se côtoient ou se succèdent au cours d'une année. Pour les collectivités locales, les commissions locales de l'eau, les services forestiers, les associations de protection de la nature, les associations d'enseignants, les propriétaires privés ou les visiteurs occasionnels, il s'agit d'organiser cette cohabitation à travers des débats, alimentés par la recherche d'informations pour une meilleure connaissance de ces zones humides, de leurs valeurs et des modes de gestion les plus appropriés. Dans ces milieux, peut-être davantage que dans d'autres, chaque citoyen, parce qu'il est concerné à un titre ou à un autre par leur devenir, devrait être à même d'enrichir ces débats, notamment lors des phases de consultation qui accompagnent, ou devraient accompagner, les projets d'aménagement susceptibles de modifier la structure ou le fonctionnement de ces territoires (Yon, 2000).

Les modes de coordination qui lient les acteurs permettent ainsi de révéler les ressources territoriales et participent à la cohésion d'un projet de développement territorial. En ce sens, nous avons choisi de mettre l'accent sur le réseau d'acteurs présent sur le territoire de Hjar Nhal en montrant quels pourraient être les

interactions, les enchevêtrements, les cohérences en matière de développement durable au sein de ce territoire. Par le terme de réseaux d'acteurs, nous signifions que c'est la mise en synergie des acteurs pour une meilleure connaissance et reconnaissance des compétences, domaines d'actions et dynamiques de chacun mais aussi une meilleure coordination, diffusion d'information. Les réseaux d'acteurs et leur capacité à travailler ensemble sont un facteur clé de développement durable : gestion concertée des ressources, développement d'initiatives, enrichissement mutuel, croisement de logiques et de pratiques, renforcement ou création de solidarités, etc. Mobilisés sur le développement durable, ils peuvent être le relais de la démarche et mobiliser à leur tour les partenaires.

2. Les acteurs locaux du territoire de Hjar Nhal

Afin de déterminer quels pourraient être les principaux acteurs qui agissent sur le Douar Hjar Nhal en matière de développement durable, nous avons utilisé une batterie d'outils méthodologiques. Outre l'observation participante, ce sont essentiellement des matériaux qualitatifs qui ont été collectés. Une première source utilisée a été les documents internes des différentes structures associatives, pédagogiques et des partenaires publics que nous avons été autorisés à consulter. Il s'agit essentiellement de documents administratifs ou de communication tels que des procès-verbaux de réunion, des comptes rendus, des bilans d'activités, des tableaux budgétaires, etc. Nous avons également étudié la « littérature grise » produite par les institutions (rapports, mémoires, communiqué de presse, etc). Le second matériau mobilisé a été constitué à partir d'entretiens qualitatifs à l'aide d'une grille d'analyse et enfin notre participation aux différentes réunions de travail de divers acteurs (associations, partenaires publics, structures pédagogiques) nous a permis d'y voir plus clair. Les personnes rencontrées correspondent aux principaux acteurs agissant sur le territoire en question en termes de développement durable. Enfin, les grilles d'entretiens ont été réalisées dans l'objectif de rassembler à la fois du matériel factuel (qui, quoi, comment ?) et cognitif (pourquoi, quelle représentation, quelle signification ?). Mais il s'est toujours avéré fondamental de laisser une marge de liberté importante aux interlocuteurs, afin qu'ils disposent de suffisamment d'espace pour articuler leurs idées, leurs parcours et leurs expériences propres. Ce souci de ne pas « fermer » les échanges a permis de rassembler un matériau dense et marqué par la spécificité des cas étudiés. Les sources orales ont été confrontées et croisées, autant que possible, à des sources écrites.

Les acteurs œuvrant au développement durable de ce territoire via des projets directs ou indirects afin de préserver le SIBE de Tahaddart sont multiples et diversifiés sur le plan de l'organisation, des fonctions ou missions, de la spécialisation et des ressources (**Figure 5**). Il est à noter que chaque acteur agit en fonction de son pouvoir et de sa compétence, soit sous sa propre casquette, soit en partenariat avec d'autres organismes. D'où la complexité des rapports, des liens et des relations entre chacun des personnes ressources concernées que nous pouvons les classer en cinq (5) types :

a. L'Etat et ses services déconcentrés

L'Etat est le partenaire incontournable des collectivités locales car la décentralisation consiste en un transfert par l'Etat, aux collectivités locales, de compétences

particulières et de moyens appropriés, mais aussi parce que les collectivités locales exercent leurs activités dans le respect de l'unité nationale, de l'intégrité du territoire et de la primauté de l'Etat, conformément à la loi d'orientation de la décentralisation. En outre, les compétences transférées aux collectivités locales sont exercées concurremment avec l'Etat. Enfin, l'Etat exerce une tutelle sur les collectivités locales. Aussi, les services centraux et déconcentrés des ministères concernés par les compétences exercées par les collectivités locales, de même que les agences sont des partenaires étatiques privilégiés.

L'Etat définit les grandes orientations et les politiques dans tous les domaines et est le garant de leur bonne exécution et de leur contrôle. Il fournit les ressources humaines et financières nécessaires à la réalisation des actions de développement au fonctionnement des collectivités locales. Pour ce faire, il dispose de services techniques et administratifs compétents déconcentrés dans divers domaines. L'Etat a donc un rôle de définition et d'impulsion de la politique globale, de contrôle des actions de développement et d'arbitrage dans le jeu des acteurs locaux.

b. Les populations

Elles sont les bénéficiaires de toutes les actions et politiques de développement ainsi que les dépositaires de la légitimité des élus et des actes de l'administration. Pour l'Etat, il est essentiel désormais de s'appuyer sur la participation des populations pour impulser un développement durable. Ainsi, la responsabilisation accrue des acteurs locaux dans tous les domaines de l'activité économique et sociale est apparue comme une condition sine qua non pour promouvoir un développement économique et social durable et participatif.

Pour permettre à ces acteurs locaux du développement de jouer pleinement leurs rôles, le législateur leur a conféré d'importantes responsabilités et prévu de mettre à leur disposition des ressources pour garantir leur participation. Car la reconnaissance des communautés implique aussi la reconnaissance de leurs spécificités (histoire, organisation, culture) et de leurs potentialités qui sont déterminantes pour toute nation. Plus particulièrement, la population de Hjar Nhal figure comme partie prenante vu son implication dans les campagnes de sensibilisation et son accompagnement dans les projets de développement humain.

c. L'école primaire du Douar Hjar Nhal

C'est la structure centrale à la fois géographique, sociale, culturelle qui va dynamiser le territoire. Elle va agir avec d'autres acteurs via des projets éducatifs de développement. Il faut reconnaître que ce douar, constitué de différentes ethnies, a su tirer bénéfice des associations créées par le directeur de l'école autour du développement local. A titre d'exemple, les jeunes filles et les jeunes hommes alphabétisés à l'école ont intégré l'industrie et le commerce entre autres. Par ailleurs, des projets sont en cours de partenariat avec l'école Hjar Nhal, notamment via le soutien des élèves en difficultés, les activités culturelles et ludiques...Un autre exemple de projet est celui de la construction d'un gîte rural afin de promouvoir le tourisme rural. La réussite de ce projet tente déjà d'autres membres de la population locale à s'aventurer dans ce domaine. Tous sont d'anciens élèves de l'école Hjar Nhal. Leur attachement à cette école les pousse à s'encrer vers l'école pour tenir leurs

réunions et organiser leurs manifestations culturelles en tendance au développement durable. C'est vraiment une appropriation du milieu.

Le secteur scolaire de Hjar Nhal a placé l'éducation à l'environnement au cœur de son projet d'établissement et possède un club d'environnement très actif.

Les élèves de Hjar Nal constituent bien entendu le relais intermédiaire entre les familles (à travers l'association des parents d'élèves) et l'école, et ce, par le biais de projets comme par exemple la valorisation des espèces natives, en particulier des plantes aromatiques et médicinales, à travers l'expérience des Jardins Relais. Ou bien encore la commercialisation d'objets artisanaux qui dépend d'un savoir-faire de la population locale.

d. Les organisations de la société civile

Le terme « organisations de la société civile » sert à désigner l'ensemble des organisations regroupant les organisations communautaires de base, les groupements de solidarité, les coopératives, les mutuelles, les syndicats, les associations professionnelles et d'autres organisations intermédiaires comme les organisations privées à but non lucratif (ONG), les organisations confessionnelles ou religieuses...

Le cadre juridique de leur intervention est défini par la loi qui dispose de façon expresse que « les collectivités locales doivent associer en partenariat avec les mouvements associatifs et les groupements communautaires pour la réalisation des projets de développement économique, éducatif, social et culturel ».

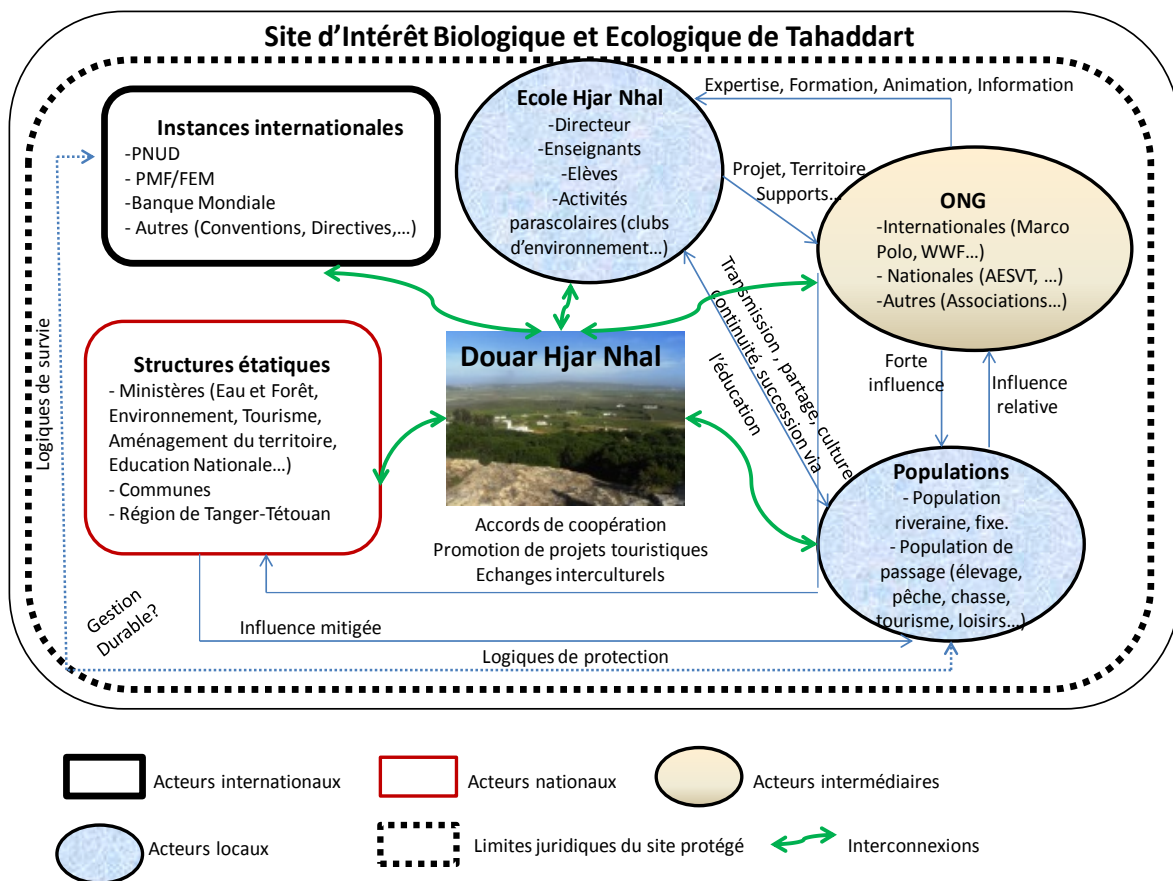
Ainsi, pour permettre à ce type d'acteurs de jouer pleinement leur rôle, le législateur leur a conféré d'importantes responsabilités. Leur responsabilisation dans tous les domaines de l'activité économique est apparue comme une condition nécessaire pour promouvoir un développement économique et social participatif à la base.

Dans notre cas, l'Association des Enseignants des Sciences de la Vie et de la Terre (AESVT) apparaît comme une ressource importante pour le territoire, par les formes d'actions qu'elle met en œuvre, les contenus et les thématiques qu'elle diffuse et les manières de faire qu'elle mobilise, notamment en termes de travail partenarial.

e. Les partenaires au développement

Communément appelés Partenaires Techniques et Financiers (PTF), ils sont composés d'organisations bilatérales et multilatérales de coopération, des collectivités décentralisées d'autres pays (coopération décentralisée) et des bailleurs de fonds qui concourent à la réalisation de programmes et des projets de développement par des appuis techniques et financiers. Ils se caractérisent par une grande diversité par la taille, la nationalité, la spécialisation dans l'intervention.

Figure 5 : Le jeu d'acteurs autour du SIBE de Tahaddart



A. Menebhi, 2014

Ainsi, à travers le SIBE de Tahaddart, l'aire protégée s'apparente à un territoire de confrontation de plusieurs acteurs. Par ailleurs, en dépit de l'implication récurrente des pouvoirs publics ainsi que des populations résidentes, les divergences s'expriment de manière forte :

- L'action des institutions nationales produit des résultats en termes de conservation.
- L'Etat reprend à son compte le discours international, mais peine à le traduire en acte.
- Les populations locales ont d'abord pour souci de satisfaire leurs besoins de subsistance en utilisant les ressources des aires protégées.

D'où la difficulté de concilier les logiques divergentes des acteurs différents : on serait en droit de penser que la différence entre les limites juridiques et les limites sociales des aires protégées sont des marques d'appropriation progressive de l'espace protégé.

Pour autant, au delà des contingences locales, ces processus de mobilisation d'une ressource territoriale spécifique dépendent à chaque fois du mode d'organisation territoriale, c'est-à-dire de la qualité de l'articulation et de la coopération entre les acteurs du territoire. De ce point de vue, il semble nécessaire que la construction de la ressource territoriale fasse référence à un « sens du lieu » partagé qui s'exprime dans des traditions, des valeurs, des modes de sociabilité, des histoires démographiques ou encore des récits de territoire que l'activité culturelle contribue à mettre en évidence. Toute caractéristique construite d'un territoire peut être perçue comme une ressource. Néanmoins, celle-ci renvoie nécessairement à une représentation du territoire qui doit être vécue comme crédible pour impliquer une diversité d'acteurs et générer de l'action collective.

Conclusion

La recherche de la cohérence ne se décrète pas, elle se construit avec les acteurs qui agissent sur un même territoire et souvent même à des échelles infra ou supra territoriales, dans des domaines divers et ayant des compétences variées et complémentaires. Cette cohérence n'est possible que par la mise en synergie de ces acteurs mais aussi en interne au sein de la structure porteuse du projet.

Cela suppose la reconnaissance et la prise de responsabilité de chacun des acteurs dans le respect de la subsidiarité. La prise de contact avec ces acteurs, le développement de liens, l'identification d'interconnexions et la mise en synergie se construit autour d'une vision partagée et sur la base de projets communs opérationnels dans une logique de co-construction.

De l'échelle locale à celle de la planète, l'avenir des milieux humides dépendra du poids qu'accorderont les sociétés au maintien d'espaces naturels et d'activités traditionnelles respectueuses de l'environnement ainsi qu'aux divers services rendus par ces écosystèmes (contrôle de crues et de la qualité de l'eau, protection des rivages, contribution à la biodiversité...) face à une demande croissante d'eau et de terres. Les zones humides de toute nature se trouvent donc au cœur des problématiques actuelles et futures concernant la manière dont les sociétés vont réagir ou s'adapter aux nouveaux enjeux qui se précisent chaque jour davantage. Les

choix politiques actuels de protection et de restauration de ces écosystèmes et les actions engagées représentent donc un acquis majeur à conforter si les pressions de toute nature viennent à s'accroître.

La participation, que d'aucuns préfèrent nommer citoyenneté, mériterait d'être enseignée dès l'enfance. Quant à l'encadrement juridique, accompagné de toutes les mesures d'informations, de toutes les pratiques éducatives, il est nécessaire. L'argent et l'appât du gain, ont, depuis le début des temps, conduit les hommes à tricher, braconner, détruire. Des lois strictes, acceptées et appliquées, constituent des leviers d'une société démocratique, mais cela ne suffit pas...La nature elle-même fait figure de grande oubliée face aux politiques économiques de l'agriculture, de l'énergie, de l'industrie, du tourisme. L'intégration du développement durable dans le quotidien est bien l'enjeu de ce début de siècle.

Si les formules de durabilité et de développement durable sont apparues récemment, l'idée que la gestion de l'environnement peut avoir des conséquences à long terme existe depuis longtemps. C'est sans doute l'un des enjeux de l'histoire des civilisations, qui doivent équilibrer leurs activités avec les capacités de leur environnement. Lorsque l'équilibre n'est pas atteint, les sociétés peuvent « s'effondrer ». Tout le problème est de faire les bons choix, et de correctement comparer « un mal présent, connu, déterminé » à « un avantage futur, éventuel, et qu'on ne saurait déterminer avec exactitude », écrit-on dès le milieu du 19^{ème} siècle (Gadebled, 1845).

Nous avons mis en évidence le patrimoine culturel exceptionnel que possède le Douar hjar Nhal par sa qualité, sa diversité, son abondance. Autant d'arguments à exploiter par les collectivités pour développer d'une part un tourisme local, gage d'attractivité et de retombées économiques et d'autre part un développement durable, facteur de dynamisme des territoires ruraux qui jouent la carte de l'authenticité avec succès.

Bibliographie

AYDALOT P. (1986), L'aptitude des milieux locaux à promouvoir l'innovation », in J. FEDERWISCH et H. G. ZOLLER (dir.), *Technologie nouvelle et ruptures régionales*, Paris, Economica, p. 41-58.

BARNAUD G. FUSTEC E. (2007). *Conserver les zones humides : Pourquoi ? Comment ?*, éditions Quae

BENJILALI B. et ZRIRA S (2005) *Plantes Aromatiques et Médicinales ; Atouts du secteur et exigences pour une valorisation durable*, Institut Agronomique et Vétérinaire Hassan II, Actes Editions.

BESANCENOT F. (2008) « *Territoire et développement durable : diagnostic* », L'Harmattan.

BLOCH M. (1999), *Types de structure sociale dans la vie rurale française, 1939*, Armand Colin.

BORRINI-FEYERABEND G. FARVAR TAGHI M. NGUINGUIRI J.C et NDANGANG V. (2000) *La Gestion Participative des Ressources Naturelles, Organisation, Négociation et Apprentissage par l'Action*. GTZ et IUCN Kasperek Verlag, Heidelberg, (Allemagne)

BRUNEL S. (2009) *Que sais-je ? Le développement durable*, Edition PUF, Paris.

CAMAGNI R. MAILLAT D. et MATTEACCIOLI A. (2004), *Ressources naturelles et culturelles, milieux et développement local*, Neuchâtel, EDES.

CHANSIGAUD V. (2012), *Des hommes et des oiseaux*, Editions Delachaux et Niestlé, Paris.

COURANT-MENEBHI A. (2011) *Du discours à l'acte...le rôle des acteurs locaux dans les politiques de développement durable : le cas de l'AESVT de Tanger au Maroc*, Mémoire de recherche Master 2 Géographie, coordonné par Pascale GOUIN LEVEQUE et Gérald BILLARD.

CREVOISIER O et KEBIR L. (2007) *Les ressources culturelles entre réseaux internationaux et développement local*, Working paper 6/2007-F, GRET.

DAVIET S. (2008), *Nouvelle économie culturelle : existe-t-il un modèle européen ? Arts et territoires: vers une nouvelle économie culturelle ?* Actes du colloque ACFAS

FARINELLI B. (2001) *L'Homme et la Campagne : des retrouvailles naturelles*, Broché.

FENNANE M. IBN TATTOU M. MATHEZ J. OUYAHYA A. et EL OULAIJI J. (1999) *Flore pratique du Maroc, Pteridophyta, Gymnospermae, Angiospermae (Lauraceae Neuradaceae)*, vol. 1 Trav. Inst. Sci. Sér. Bot. 36, Rabat.

FENNANE M. IBN TATTOU M. MATHEZ J. OUYAHYA A. et EL OULAIJI J. (2007) *Flore pratique du Maroc, Angiospermae (Leguminosae-Lentibulariaceae)*, vol. 2 Trav. Inst. Sci. Sér. Bot. 38, Rabat.

GADEBLED L-L. (1845) *De l'Application de la nouvelle loi sur la police de la chasse en ce qui regarde l'agriculture et la reproduction des animaux*, Editions Chapitre.Com

GONTCHAROFF G. (2009) *Dix territoires d'hier et d'aujourd'hui pour mieux comprendre le développement local*, Adels.

GRAVARI-BARBAS M. et VIOLIER P. (2003), *Lieux de culture, culture des lieux. Production(s) culturelle(s) locale(s) et émergence des lieux : dynamiques, acteurs, enjeux*, Rennes, Presses universitaires de Rennes.

GREFFE X. (2006), *La mobilisation des actifs culturels de la France. De l'attractivité culturelle du territoire à la nation culturellement créative*, Paris, Ministère de la Culture et de la Communication. Délégation au développement et à l'action internationale, Département des études, de la prospective et des statistiques.

- GUMUCHIAN H. et PECQUEUR B. (2007), *La ressource territoriale*, Paris, Economica.
- HAUT COMMISSARIAT DES EAUX ET FORETS. (1996), *Plan directeur des aires protégées du Maroc*, SIBE littoraux, vol 3, Oued Tahaddart, p 41-46
- HERVIEU B et THIBAUT H.L (2009) *Repenser le développement rural en Méditerranée* SciencesPo-Les Presses.
- LELOUP F, MOYART L et PECQUEUR B. (2004) *La gouvernance territoriale comme nouveau mode de coordination territoriale ?*, 4ème journées de la proximité.
- MANCEBO F. (2013) : *Développement durable*, Paris, Armand Colin, La collection universitaire de poche.
- MAROC-PAM (2005, 2006), *Projet Partenariats Agricoles pour la Productivité et la Prospérité*, United States Agency International Development (USAID), *Lettre bimensuelle d'Information sur les Plantes Aromatiques et Médicinales*, Programme AP3, *Valorisation des Plantes Aromatiques et Médicinales : Stratégie Nationale Commune*. Octobre 2005 - Octobre 2006, N°1 à 6.
- MAZATAUD P. (1996), « Hommes et tempéraments, hommes et comportements », in *Massif central, l'esprit des hautes terres*, Editions Autrement
- NEPAL S.K. (2002). *Involving Indigenous Peoples in Protected Area Management : Comparative Perspectives from Nepal, Thailand, and China*. *Environ Manage* 30, 748-763.
- ORMAUX S. (2008) *Territoire et éducation : une relation en mouvement* »
- PESTRE D. (2011) « Développement durable : anatomie d'une notion », in *Natures Sciences Sociétés*, Vol 19 n°1, p 31-39.
- PRIMACK R.B. (2004). *A Primer of Conservation Biology- Third Edition*. (Sunderland : Sinauer Associates).
- SIJELMASSI A. (1996) *Les plantes médicinales du Maroc* - édition le Fennec.
- THEMINES J.F (2011) *Savoir et Savoir enseigner le territoire*, Presses Universitaires du Mirail.
- VIDAL M. LEVEQUE G. et BISCHOFF O. (2010) *L'éducation au développement durable dans tous ses états : histoire, épistémologie, courants éducatifs, approches didactiques*. Supagro Florac.
- YOURCENAR M. (1980) *Les yeux ouverts*, entretiens avec Matthieu Galey, Ed. du Centurion.